

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 frs

Une excellente initiative à propager

C'est celle qu'a prise la Chambre de commerce de Bizerte de faire résumer en un opuscule les vœux émis au Grand Conseil par M. Reycondier, son délégué à la grande assemblée, avec la suite donnée par le gouvernement après adoption par celle-ci.

Le premier de ces vœux est relatif au prolongement de la ligne de Mateur-Nebeur, la plus formidable gaffe qu'ingénieur ait jamais pu commettre, si gaffe il y a, et non complicité, comme d'aucuns le prétendent avec les lanceurs de la mauvaise mine qui a fait perdre des millions au protectorat et à l'épargne publique.

Oh ! nous savons bien, il y a eu des remboursements effectués, mais ces remboursements l'ont été non pas au cours où on avait poussé les actions en faisant croire à la mirobolante affaire, mais au prix d'émission, la différence restant acquise aux vendeurs du mauvais papier.

Nous disons « si gaffe il y a et non complicité », non pas à la légère car l'ingénieur en question est passé armes et bagages au service de cette société en quittant l'administration ce qui dénote bien les complaisances qu'il avait dû avoir pour ses dirigeants.

Le parlement, malheureusement quelques mois trop tard, votait une loi qui punit d'une peine infamante pouvant aller à cinq ans d'emprisonnement, d'une forte amende et de l'interdiction des droits civiques le fonctionnaire qui aura accepté une situation dans une société, entreprise ou un autre qu'il était chargé de contrôler de par ses fonctions.

Mais non seulement, il ne contrôlait pas la société en question, mais il faisait mieux, il poussait la construction d'un chemin de fer coûteux, dépensant les millions sans compter, pour donner satisfaction à ses futurs employeurs en leur faisant gagner la forte somme.

Et pour avoir pu éviter les foudres d'une loi tardive, cela enlève s'il quelque chose à la matérialité du fait ?

Si le parlement n'avait oublié de faire remonter à cinq ans en arrière l'application de la loi — et il est fort regrettable qu'il n'y ait point songé. — au lieu des cent cinquante mille francs que lui sert la société, il serait peut être en train de tresser des chaussons de lisière dans quelque maison hospitalière où grâce à sa méconnaissance de savoir compter on n'aurait pu le faire bénéficier d'un poste de comptable.

Pour en revenir à la ligne de Nebeur, dont M. Reycondier a réclamé le prolongement jusqu'à la frontière, sans indiquer où: l'Ouzenza, Bou Kadra ou ailleurs, en se basant sur un engagement obtenu en 1920 par un député de faire construire rapidement ce prolongement le directeur général des Travaux a répondu :

Le prolongement de la ligne de Nebeur jusqu'à la frontière algérienne doit servir à des fins diverses et, plus particulièrement, à diriger sur le port de Bizerte, une partie du trafic de minerai provenant des gisements de minerais algériens.

L'intérêt général de cette ligne ne paraît pas discutable ; elle apporterait un secours puissant à l'exploitation intensive des richesses minières de la région frontalière algéro-tunisienne. Mais il est de toute évidence que la construction de cette ligne ne saurait être envisagée, s'il était décidé qu'elle ne saurait être utilisée pour l'objet même qui la rend souhaitable.

La longueur à construire, jusqu'aux gisements métallifères, est de 100 kilomètres environ, en suivant la vallée du Meilègue, dont 50 kilomètres environ en terrain des plus faciles.

La dépense à envisager, pour les 55 kilomètres à faire, en territoire tunisien, ne serait certainement pas inférieure à 50 millions.

Le Protectorat ne dispose pas, actuellement, des ressources nécessaires à l'exécution de cette liaison Algéro-Tunisienne; cependant, si un accord sur le partage de trafic entre les voies algériennes et tunisiennes intervenait, la Tunisie rechercherait et trouverait les ressources nécessaires à une entreprise dont l'intérêt apparaît considérable.

Le Gouvernement du Protectorat, respectueux des intérêts propres de la colonie voisine, se contenterait de l'assurance qui lui serait donnée que la ligne de Nebeur prolongée pourrait servir de trop plein pour les lignes algériennes ; en l'état actuel de la question, l'exploitation des minerais algériens ne peut se faire que par les ports algériens.

Le Gouvernement du Protectorat suit activement cette question en s'inspirant exclusivement de l'intérêt commun de la Métropole, de l'Algérie et de la Tunisie.

Bizerte devra donc attendre longtemps que son vœu soit exaucé. Nous le regrettons très sincèrement pour la ville voisine qui mériterait que les dépenses considérables entreprises pour la doter d'un grand port de guerre n'aient pas été englouties en vain.

Il faut donc chercher les moyens de lui donner l'activité commerciale qui viendra remplacer une marine de guerre squelettique.

Et ce moyen, la Chambre de Commerce de cette ville l'a fait connaître c'est le port franc. Là est le salut.

BULLETIN

Aurions-nous aussi une affaire de carnets médicaux ?



Au sujet des condamnations sévères prononcées à Marseille dans l'affaire des carnets médicaux contre des médecins et des pharmaciens un journal local termine son éditorial par une phrase qui laisserait supposer que "Tunis" aurait aussi ses brebis galeuses et devrait laver sa souillure.

Qu'est-ce à dire ?

Il y aurait donc ici, aussi, des trafics tout comme à Paris, Marseille, Montpellier, Bordeaux, et autres villes où des instructions sont ouvertes et suivent leur cours sans hâte ni précipitation ? Pour notre part, nous l'ignorons. L'accusation de notre confrère est

trop précise pour que le corps des médecins et pharmaciens ne la relève pas.

Il y va de leur honneur et de leur renom. Aussi, espérons nous voir sous peu le journal mis au pied du mur de dénoncer les brebis galeuses qui volent les derniers publics comme le pharmacien de Marseille, dénommé Dianoux, qui est condamné à 7 ou à 800.000 frs de restitution nonobstant quelques années de prison et une amende ; les Isoard et autres Cousin père et fils écochent pour des peines moindres et des restitutions si insignifiantes qu'on se demande comment tout ce monde a pu forfaire à l'honneur pour de pareilles misères ?

S'il était permis d'adresser des félicitations à des magistrats à l'occasion de l'exercice de leur charge, c'est bien vivement qu'on les adresserait à ceux de Marseille parce qu'en l'occasion ils se sont placés au-dessus de la mêlée et n'ont voulu connaître que leur devoir. Honneur donc aux magistrats de Marseille.

Echos et Nouvelles

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Nous sommes particulièrement heureux de la brillante réélection de nos chers amis MM. Gaston Thonison et Emile Morinaud qui viennent de remporter un brillant succès dans le département de Constantine.

Nous leur adressons nos plus vives et amicales félicitations.

D'autres amis ont été élus en France après avoir échoué en 1919.

MM. Emile Jacquier, Paul Constans que nous sommes heureux de féliciter bien sincèrement : ce qui nous afflige c'est que quelques bons français soient malheureusement restés en panne, mais par contre nous avons vu avec un certain plaisir l'illustre Tardieu mordre la poussière.

UN REVENANT.

Il ya des individus qui devraient faire le mort afin qu'on n'entende jamais plus parler d'eux, tel ce magistrat de l'Ouzara qui s'est permis de faire l'éloge funèbre de M. Berge alors qu'il y a des magistrats plus qualifiés que lui à qui ce devoir incombait.

Si M. Béchir Macouta a oublié l'affaire de Menzel Temime et son voyage en tête à tête avec un assassin nous le lui rappellerons avec plaisir.

Pour l'embellissement de Tunis Le "Journal officiel Tunisien" du 7 courant vient de publier un décret d'expropriation d'un certain nombre d'immeubles autour de la porte de France pour faciliter la circulation.

Le temps nous manque pour le commenter.

Au prochain numéro.

A la Compagnie de Navigation mixte M. Roux, l'aimable et très sympathique chef de service de la Compagnie de Navigation mixte à Marseille est de passage en notre ville.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue et un heureux séjour parmi nous.

DANS LE NICHAN IFTIKHAR

Nous avons appris avec infiniment de plaisir que notre vieil ami, M. Curtelin, vice-président délégué de la municipalité de Tunis a reçu le jour de l'Aid-Sghir

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

le grand Cordon (ou grand croix) du Nichan Iftikhar.

C'est la juste récompense de longues années de dévouement aux intérêts de la cité qu'il administre depuis juin 1881. Il était, du reste, grand officier Nichan bien avant la guerre.

Nous sommes particulièrement heureux de lui adresser nos plus amicales félicitations.

Il y a décret et décret

Ne confondons pas

Ce n'est pas le décret du 13 mars qui va être rapporté mais celui du 18 qui prévoit la constitution des stocks.

Le premier vise le bénéfice illicite et demeure en vigueur.

Mais si nous étions quelque chose dans les légumes nous nous permettrions de dire à M. le résident général de ne rien abroger du tout mais que chaque commerçant qui voudra stocker devra en faire la déclaration et il lui serait donné récépissé de cette déclaration qui lui éviterait de tomber sous le coup de la loi.

NÉCROLOGIE.

M. le Ct Jacquemin, deuxième attaché militaire à la résidence générale vient d'avoir la grande douleur de perdre sa mère, décédée en France.

Nous le prions d'agréer nos bien vives condoléances.

Anis **BERGER**
Claude
184, Boulevard National - MARSEILLE

La Foi se perd et le respect de l'autorité f... le camp

Les temps changent... les mœurs aussi et la liberté fait place à la tyrannie d'autrefois.

Des indigènes, appartenant pour la plupart au barreau, écrivent, à tort et à travers, des articles qui sont insérés en bonne place dans certains journaux, heureux de cette collaboration généralement intéressante, qui remplit des colonnes... de vituperations.

Nous avons connu autrefois une époque où il aurait fallu voir pareille prose s'étaler dans les journaux sous la signature d'un indigène.

Deux heures après l'apparition du journal, deux rapiers, plus tard deux dévins se seraient présentés au domicile de l'auteur et l'auraient conduit sans égard devant le cheik el Médina ou le président de la driba qui l'aurait fait incarcérer sur l'heure en attendant sa comparution devant les juges... pour lui apprendre à respecter les autorités et les institutions du pays.

Aujourd'hui, on peut se permettre de les discuter, de les bafouer même et il n'en coûte plus rien à leurs auteurs.

Nous sommes en pleine crise d'autorité et, si l'on y prend garde, un jour viendra, comme dit l'autre, ou de licence en licence, nous serons nous aussi, traités de la belle manière par ceux qui n'ont plus le respect de leurs croyances, des institutions qui devraient être sacrées pour eux car si elles disparaissaient nous tomberions dans un beau gachis.

Et nous y sommes bien près quand on voit l'indigène tenir tête à son caïd, discuter avec lui, alors qu'autrefois, c'est en tremblant qu'il s'adressait à lui comme si son existence était entre ses mains.

La foi s'en va et le respect de l'autorité f... le camp.

Où allons-nous ?



Ne livrons pas à la Police

Nos charnantes Dames des P.T.T.

Elle n'ont pas démerité

Deux tourtereaux s'aimaient d'amour tendre, elle était employée aux P.T.T. de Tananarive et lui au service de la police de la ville.

Or, aux colonies et peut être aussi en France et en Tunisie le règlement - ô sacré saint règlement ! - interdit formellement à ces demoiselles de se marier avec un policier sous le prétexte qu'elles pourraient violer le secret professionnel dans les moments d'épanchements naturels entre époux.

L'administration prévenue de leur projet, répondit par un refus formel conformément au règlement. Que firent alors nos tourtereaux ? ils résolurent de se passer du concours du maire et du prêtre et de cette façon l'administration n'avait rien à redire officiellement parlant-mais elle pouvait flanquer à la porte la tourterelle si fêru de son cher policier.

C'est ce que nous expliquons sous une forme humoristique un vaillant confrère, le « Madécasse » de la grande île un journal dont le directeur a du cran et il le fit bien voir à M. Hubert Garbit, ancien gouverneur de Madagascar, dont il eût finalement la peau... alors que toute la colonie craignait pour la sienne. Et là-bas l'édit royal ne joue pas, y est inconnu mais les tribunaux sont là pour juger les incartades de nos confrères s'ils poussent trop loin l'irrévérence vis-à-vis du gouverneur général.

Et maintenant savourons la prose de notre lointain confrère :

En cette période de dancing-peloting-mabouling, les jupes ont perdu de leur mystère. D'ailleurs on ne veut plus faire mystère de rien : plus de corsets et de cols montants mais des décolletés audacieux et des balancements de hanches... ah ! ma chère !...

C'est de la franchise sportive. Et on fait du sport.

Toutefois, une catégorie de nos contemporaines reste obstinément réactionnaire. Ce sont ces dames (dans l'administration, une demoiselle, c'est toujours une dame) des P.T.T.) Evidemment elles sont toujours assises à un guichet ; alors elles ne marchent pas.

Et quand elles sont au téléphone, on peut toujours les inviter à la baignade : — A l'eau ! A l'eau !

Elles répondent invariablement : — Non, on ne nage pas avec vous ou bien « merci, on a peur des anguilles sous roche »

La plupart du temps elles ne répondent même pas.

Il ne faut pas croire qu'avec elles ça peut glisser comme une lettre à la poste ! Elles sont plutôt semaine anglaise que guichet ouvert, plutôt à recommander qu'à affranchir.

Ces chères enfants ! Nous nous devons de les protéger contre le risque des aventures conjugales. C'est jeune et ça ne sait pas... que si toutes les lettres sont recommandables, tous nos contemporains ne le sont pas. Et voilà pourquoi le Gouvernement Général, d'accord avec l'Evêché, a interdit aux dames des P.T.T. sous peine d'excommunication

NE PAS OUBLIER QU'A
BIZERTE
C'est au TERMINUS-HOTEL
qu'on mange bien

administrative, de contracter mariage avec les fonctionnaires de la police. D'abord, ils ont la peau lisse, comme tout indiqué. Or, la moustache n'est pas un poil indécant, quoiqu'en disent ces garnements et une épouse a droit au baiser intégral. Et il faut le poil masculin pour que ça chatouille, pour que ça pique, sinon ça ne vaut pas le coup. Des types à la peau lisse, ça ne peut faire de bons maris. Enfin, où pensez-vous qu'ils s'emploient au maintien de l'ordre? Chez les personnes qui vivent dans le désordre, pardi! C'est clair! Et vous pensez que des gens qui vivent ainsi en contact permanent avec le vice?!

Non, ils ne sont pas catholiques. Monseigneur et M. le Gouverneur Général ont bien raison. Ne livrons pas à la police nos charmantes dames des P.T.T. Elles n'ont pas démerité.

NE LIVRONS PAS A LA JUSTICE NOS CHARMANTES DAMES DES P.T.T. Elles n'ont pas démerité. Il ne faut pas livrer aux magistrats nos charmantes dames des P.T.T. Ce serait leur faire un affront immérité.

D'abord il y a la magistrature debout et la magistrature assise. Les magistrats qui sont debout, on comprend qu'ils veulent se coucher; mais si j'étais dame des P.T.T., je leur dirais:

— Pas avec moi, mon vieux! Vous êtes trop fatigué... depuis le temps que vous êtes debout, vous allez m'agacer pour rien. Allez-vous coucher ailleurs.

« Quant aux magistrats assis, vous pensez bien que je n'en voudrais pas davantage... pour le même motif qui est le bon ».

Non, ne livrons pas nos dames des P.T.T. à la Justice. Elles n'ont pas démerité.

NE LIVRONS PAS AUX MORTICOLES NOS CHARMANTES DAMES DES P.T.T. Elles n'ont pas démerité.

Vous pensez bien qu'on ne peut les livrer d'avantage à nos morticoles. Ils sont tous civils ou militaires, ces farceurs là et ils auraient tôt fait de leur trouver des puces pesteuses dans le corsage ou ailleurs. Alors, ils voudraient leur faire de piqûres... soit disant préventives.

Non! non! non! pas de ça! Ne livrons pas nos dames des P.T.T. aux morticoles. Elles n'ont pas démerité.

NE LIVRONS PAS AUX RATS DE CAVE NOS DAMES DES P.T.T. Elles n'ont pas démerité. Vous pensez bien qu'on ne peut les livrer d'avantage aux rats de cave. Vous rendez-vous responsables de ce qui se passerait dans la cave?

Non! non! non! pas de ça! De même nous ne pouvons leur permettre de se marier avec des colons marécageux, des commerçants qui sont susceptibles de faire faillite ou des administrateurs qui seront peut-être condamnés demain par le Conseil d'Enquête.

Et chantons la ronde Bretonne: mon fill' est belle, elle a du bien mais ce n'est pas pour un marouin (1) tu n'auras pas mon fill', Ioniaire, tu n'auras pas mon fille, Ion là.

(1) ou argousin ou robin ou poretin... arrangez ça comme vous voudrez.

La promulgation des lois aux colonies. On croit généralement que lorsqu'une loi comporte l'article de style: « La présente loi est applicable aux colonies », elle devient exécutoire dans nos possessions d'outre-mer comme dans la métropole dès qu'elle a été promulguée par le Chef de l'Etat.

Il n'en est rien. La promulgation des lois par le Chef de l'Etat est inopérante aux colonies où une deuxième promulgation par le chef de chaque colonie est nécessaire pour rendre la loi applicable.

C'est ainsi que la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse n'ayant jamais été promulguée à Madagascar, y est lettre morte.

Un gouverneur de colonie peut tenir en échec la volonté formelle du législateur. Une telle situation est une hérésie constitutionnelle.

La Ligue des Droits de l'Homme vient de demander au Ministre des Colonies d'inviter les Gouverneurs à promulguer dans les territoires qu'ils administrent, les textes que le Parlement a déclarés applicables à toutes les colonies et à procéder désormais sans délai à la promulgation de toutes les lois nouvelles.



Le quart colonial aux cheminots algériens. M. Steeg, sur la demande des députés de Constantine, a donné l'ordre de payer aux cheminots la partie de leur quart colonial volée par les délégations, il y a quelques mois.

Il vient de répondre aux nouvelles démarches de MM. Thomson, Cutillet et Morinaud en leur accordant la fin du quart colonial. Elle va être soumise aux délégations ces jours-ci. Voici la lettre du Gouverneur Général:

Vous avez bien voulu me demander, ainsi que vos collègues, de proposer aux assemblées financières algériennes une augmentation de l'indemnité que les agents des chemins de fer d'intérêt général reçoivent depuis le 1er janvier 1923, sous le nom d'indemnité spéciale des chemins de fer.

Déjà, dans leur session extraordinaire de décembre 1923, et malgré la situation encore déficitaire des chemins de fer de l'Algérie, les Assemblées financières ont augmenté de plus de deux millions le crédit destiné au paiement de cette indemnité, ce qui a permis d'en améliorer le taux dès 1924.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je leur demanderai, dans leur session ordinaire de 1924, de donner au personnel des chemins de fer une nouvelle preuve de bienveillance, en affectant à l'indemnité spéciale un nouveau crédit supplémentaire, grâce auquel elle atteindra, en 1925, pour « les petits agents », un taux de 25 o/o.

Veillez agréer, etc. Signé: T. STEEG. Le quart colonial va donc être définitivement et totalement accordé aux petits agents — à la suite de la campagne acharnée des trois parlementaires et des délégués financiers.

A vendre Hotel bien achalandé dans ville intérieure. Nombreux matériel, bénéfices importants s'ad. au bureau du journal.

Brevet Tunisien N° 1475. La Société Simplex Refining Company, Etats de Californie Etats Unis d'Amérique, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 1475, du 5 Mars 1916, pour « Procédé et appareil pour convertir les huiles pétrolières » désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 Rue de Russie.

Brevet Tunisien N° 1852. Monsieur Gustave Fraitz Lyon, demeurant à Paris, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 1852, du 2 Mai 1921, pour: « Séchage méthodique des bois » désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 Rue de Russie.

Korbous. Saison du 15 Novembre au 15 MAI. Etablissement Thermal, avec massours diplômés sous la Direction de M. le Docteur Caillou.

Prix de pension par jour, comprenant chambre petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (sans vin). Hôtel des Thermes: 125 à 200 frs. Hôtel des Sources: 20 frs. Location de villas et d'appartements. S'adresser aux bureaux de la Compagnie à Korbous sans qu'il soit besoin d'aucun intermédiaire d'aucune sorte.

Restaurant Cachir. Transports automobiles en autocar de la Maison Albert Bonan 4 avenue de Carthage Tunis. Départ à 8 h. du matin.

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème. C'est le plus cher mais le meilleur. Dépositaires: 3 rue des Belges — TUNIS.

PHARMACIE BLOCH. 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira. BLOCH Léon Fils. Pharmacien de 1re classe de l'Université de Montpellier. Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger. Téléphone 553.

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS. N'employez que l'huile Victoria reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 20 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants, Av. J.-Ferry - TUNIS. Raymond Valensi. INGÉNIEUR ARCHITECTE. 22, rue de Russie — TUNIS. Dépôt de Machines Agricoles. 41, Rue Al-Djazira. Le meilleur marché de tout Tunis. GALERIES SIMON. TUNIS - 8, Rue d'Italie, 8 - TUNIS.

Maisons Recommandées. TUNISIA-PALACE. TUNISIA-PALACE, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisines réputées à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et de toutes qualités. Boccara et Nizard — Gros et Demi-Gros — Expéditeurs à l'Étranger — 1, Rue Léon-Roches - Tunis. Mercerie Parisienne — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt de gant "Perla". — Parapluies "Revel" et parapluies "Aryste". — Fourrures complètes pour caudrières.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Soussé Tunisie — Adresse télégr.: Mohameds Ellamti - Soussé.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis. J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Électriques. A. Minaud et Fils, anciens Autocouturiers. Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénod — 1, rue Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zerkoun - Tunis.

Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montera et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R, Al-Djazira - Tunis - Gros-départ-détail.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Soussé-Tunis — Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.

Droguerie de la Poste. — S. Aitai, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

MANSOUR BEN GEMMA — Shyp Chaouli — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

MAURICE AZERM. 11, rue d'Italie et 11, Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 5.48 - Quincaille - Ferronnerie - articles de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Lécari, pp. 1, Place Pichon - Soussé — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonnet - Parfumerie des 12^{es} marques connues - Ateliers de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis — Bram, frères et Cie, pp.

Pharmacie Scamama diplômée de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LAÏSLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — P. AONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de Lacroix, propriétaire — Soussé (Tunisie).

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz. Madame Maud Evé Hyères (Var). 807, DE LA RENAISSANCE - TUNIS.

Le Gérant: E. LUMBRASSO.

Comptoir National d'Escompte de Paris. Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés. AGENCES DE TUNISIE: TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR. Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX). Escompte et recouvrements. Toutes opérations de Banque. toutes opérations sur titres. Location de compartiments de COFFRES - FORTS. DÉPÔT DE COLIS.

Fabrique de Lits en tous genres et de tous systèmes (Maison Française). Expédition à l'Intérieur. V. LELLOUCHE & Cie. MAGASIN: 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS. Téléphone: 9.41.

VÊTEMENTS J. BELL. 5, Rue d'Italie, TUNIS. Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance. Le meilleur marché de tout TUNIS.

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE. Vie, incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle. « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs. SIEGE SOCIAL: 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Lafayette - Paris. S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICLI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79. Agent Général et Inspecteur de la Cie.

C^o Générale Transatlantique. Services Maritimes de la Méditerranée. AGENCE DE TUNIS. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia. Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN. DÉPÔT: Rue de Turquie (Port). BUREAU: 22, Rue Es-Sadikia. Téléph.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif.

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens. La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^o DE NAVIGATION MIXTE. Cie Touache - Paquebots - Poste Français. Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624. AGENCE DE TUNIS. Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille. Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. L'Agent principal: Casimir PÉDELUPÉ.

G^o DE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI. USINE A VAPEUR. Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS. Liqueurs de premier choix - Vins en gros. Spécialité d'Amer et de Fernet Liocari. Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille or, Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Tri 1900.

Aux Armes & Munitions de France. Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless. Choix de Révolvers et Pistolets automatiques. Vente de Poudre de l'Etat. TAIEB ELLAMTI - SOUSSE. Téléphone 80 — Télég. TAIEB ELLAMTI - Soussé.

- RESTAURANT DU JAPON - G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires. — 7, Rue Amilcar — TUNIS — Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite. Procédés et brevets A. NOBEL. PELLET César, Agent DÉPOSITAIRE A TUNIS: 3, Rue de Vesoul, 3. Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr.: PELLET P. - Paris.

L'huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -» Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI. Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie. 5, Rue Saint-Charles — TUNIS. Télégr. Import-Tunis. Téléphone: 0.74.

Société Générale. POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. Société Anonyme fondée en 1874 au Capital: 500.000.000. Siège Social à Paris: 54 et 56 Rue de Provence. Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX. Principales opérations: Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger.

Office Français Immobilier et Commercial « Assurances » (20^{es} ANNÉE) 28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 13.96.

Vous désirez vendre: Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS. si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. Rien à payer. L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches. Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^o. (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix) 99, Rue de Portugal - TUNIS. Machines Agricoles et Industrielles des Premières Marques. TRACTEURS & MOTO - CHARRUES. Catalogues et Références Franco sur demande.

Banque de Tunisie. Société anonyme au Capital de 3.000.000 de francs. Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia. Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX. Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH. Importateur direct de la Société Générale des Truilleries de Marseille et Cie. Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire. Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisés. Fil de fer à fourrage 13-14-15. BUREAUX: 8, Rue Es-Sadikia. Entrepôt: Rue de Portugal prolongée — TUNIS.